

## Le conseil rejeté. Mises en scène de la transgression dans la vie et la carrière des humanistes français

André BAYROU  
Université Sorbonne Nouvelle-Paris III  
CEREN – EA 74

Il n'y aurait pas de *dramaturgie* du conseil si le conseil ne provoquait pas de *drame*, autrement dit si son action motrice ne rencontrait pas de résistance. Une telle résistance s'éprouve au théâtre dans la scène de conseil où le héros, sous la pression des raisons invoquées par son conseiller, doit trouver des mots plus forts que précédemment pour justifier son comportement, ou au contraire changer d'avis pour se ranger à l'opinion de son interlocuteur : la dramaturgie du conseil est donc l'art de mettre en scène ce conflit des motivations au seuil du choix. Lorsque la résistance du héros est trop forte et qu'il rejette le conseil qu'on lui donne, il se retrouve livré davantage à lui-même ainsi qu'à la merci de ses adversaires. C'est ce cas de figure que nous avons choisi d'étudier, en sortant du théâtre pour nous intéresser à des histoires vécues dont les héros sont des écrivains des premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. En contournant les conseils de modération de leurs amis pour avancer dans la promotion d'idées religieuses nouvelles et la remise en cause des pouvoirs conservateurs, les humanistes Louis de Berquin (env. 1490-1529), Étienne Dolet (1509-1546) et Théodore de Bèze (1519-1605) sont allés au devant des plus graves sanctions : les deux premiers sont exécutés par le feu et le troisième est condamné à mort par contumace<sup>1</sup> (en 1550, avant que sa condamnation ne soit effacée par le roi en 1564).

Leur engagement apparaît comme le produit paradoxal de la pratique intellectuelle des groupes humanistes au sein desquels ils se sont formés, fondée sur le partage amical et l'ouverture joyeuse au débat. Si nos auteurs ont tiré de ce fonctionnement communautaire la force de défier une certaine idéologie dominante de leur époque, ils ont fini par le percevoir comme une entrave à leur recherche de vérité, au point de vouloir s'en extraire. Les textes que nous allons commenter représentent donc le moment où des individus imprégnés d'une éthique du dialogue s'appêtent à basculer hors du cadre de cette éthique, dans un geste équivoque de destruction et d'accomplissement identitaires qui rappelle la notion psychologique de *passage à l'acte*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La condamnation à mort par contumace est prononcée contre un inculpé qui a échappé aux convocations de la justice. Elle est donc en attente d'application tant que le condamné n'a pu être appréhendé.

<sup>2</sup> La fugue, les conduites à risque et autres transgressions adolescentes sont devenus les exemples typiques du passage à l'acte, qui se définit comme un type de réponse à de fortes pressions intérieures : au lieu de tenter d'alléger ces pressions en leur donnant une traduction symbolique par la parole ou d'autres moyens d'expression, les individus s'en déchargent dans un coup d'éclat qui met à mal les liens affectifs les rattachant à leurs proches. Voir la synthèse de Patrick Ange Raoult, « Clinique et psychopathologie du passage à l'acte », *Bulletin de psychologie*, n° 481/1, 2006, p. 7-16. Comme ces comportements peuvent être compris à la fois comme un simple rejet de l'entourage et comme un message désespéré, certains

## Écritures d'une fin annoncée : les récits du dernier procès de Louis de Berquin

### « La palme » de l'esprit de contradiction

Les passages à l'acte au mépris des conseils de prudence sont récurrents dans la carrière du chevalier Louis de Berquin, gentilhomme picard rendu célèbre par ses traductions françaises de Luther et d'Érasme qui déclenchent l'intervention répétée de la justice. Déclaré hérétique par le Parlement de Paris suivant l'avis de la faculté de théologie<sup>3</sup> dès 1523, il échappe par deux fois à des peines infamantes grâce au soutien du roi : la première fois, l'intervention royale lui évite d'abjurer publiquement ses erreurs, mais ses livres sont brûlés par la justice ; persévérant dans son militantisme religieux, il est à nouveau arrêté en 1526, et cette fois François I<sup>er</sup> le soustrait *in extremis* à la peine de mort pour le crime d'hérésie avec récidive<sup>4</sup>. Berquin est remis en liberté, mais il n'a pas été gracié, sa condamnation est donc en droit toujours effective<sup>5</sup>. Notre source principale sur le comportement de Berquin à cette période est Érasme lui-même, qui raconte la mort et la vie de son traducteur dans une lettre néo-latine adressée à un ami commun<sup>6</sup>. Érasme dit avoir conseillé vivement par lettre à Berquin de se mettre à l'abri en attendant des temps meilleurs, de prendre une ambassade à l'étranger, en Allemagne, où les réformés ne risquaient pas leur tête. Il utilise une image tirée des adages gréco-latins compilés par ses soins pour saisir en une formule le caractère obstiné et l'esprit de contradiction du chevalier :

Lui, comme il avait quelque ressemblance avec la palme, se dressait contre quiconque tentait de le dissuader. Ce refrain, je le lui ai chanté encore et encore, mais il y restait sourd, tandis que je

---

psychologues distinguent entre le passage à l'acte, qui serait un débordement d'angoisse vide de toute recherche relationnelle, et la mise en acte (ou *acting out*) qui serait l'exhibition aux yeux d'un autre d'un passé oublié que le sujet ne parvient plus à faire sien, voir *ibid.*, p. 10-11, ainsi que Yves Morhain, « Trajectoires de la destructivité et rupture identitaire à l'adolescence », dans Bernard Chouvier et René Roussillon (dir.), *Corps, acte et symbolisation : psychanalyse aux frontières*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 125-145.

<sup>3</sup> Sur le rôle de la Sorbonne dans les luttes idéologiques qui sous-tendent les procès des auteurs hérétiques, voir James Farge, *Le Parti conservateur au XVI<sup>e</sup> siècle. Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris, Collège de France, 1992. Sur l'implication du Parlement de Paris dans le contrôle de l'imprimé et des écrivains, voir Édouard Maugis, « L'histoire de la censure des livres et de l'imprimerie par le Parlement au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, Paris, Picard, 1914, t. 2, p. 310-351.

<sup>4</sup> Pour la biographie de Berquin, voir l'introduction d'E. V. Telle à la *Declamation des louenges de Mariage [1525]*, Genève, Droz, « T. L. F. », 1976, opuscule d'Érasme traduit en français par Berquin. L'analyse la plus complète des procès du chevalier se trouve dans les notes préparatoires de Claude Longeon publiées en ligne par Évelyne Berriot-Salvadore et Michèle Clément sur le site de l'association lyonnaise *Renaissance Humanisme Réforme* (<http://www.rhr16.fr/dossier-berquin>). Voir également Nathanaël Weiss, « Louis de Berquin, son premier procès et sa rétractation d'après quelques documents inédits (1523) », *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. 67, 1918, p. 162-183. Le romancier Romain Rolland avait, durant les années de sa thèse d'histoire, consacré un article aux enjeux politiques de la condamnation de Berquin : « Le dernier procès de Louis de Berquin (1527-1529) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 12, 1892, p. 314-325, disponible en ligne sur [persee.fr](http://persee.fr).

<sup>5</sup> Voir le Dossier Berquin de Claude Longeon sur le site de la R. H. R. (cité note précédente), « Sixième partie. Second procès : 1526 », la page intitulée « Sur le 2<sup>e</sup> procès ».

<sup>6</sup> Lettre à Charles Utenhove (*Carolo Vtenhoueo*) du 1<sup>er</sup> juillet 1529, dans *Des[ideri] Erasmi Roterodami Epistolarum opus*, Bâle, Froben, 1538, l. XXVIII, p. 916-919. Traduction française : Lettre n° 2188 de *La Correspondance d'Érasme (1529-1530)*, trad. Jacques Chomar et alii, rev. Jean-Claude Margolin, dir. Alois Gerlo, Bruxelles, University Press, 1979, vol. VIII, p. 274-283.

lui prédisais tout ce qui s'est produit par la suite. Même si je ne m'attendais pas à une telle atrocité, je m'attendais quand même à une issue très mauvaise<sup>7</sup>.

En plus d'être l'emblème d'une volonté irréductible, la palme constitue un présage funeste. Berquin ne peut entendre les avertissements qu'Érasme lui adresse, comme dans toute tragédie le héros ne peut échapper à la mécanique qui l'entraîne à sa perte.

De fait, après que le roi lui a sauvé la vie, le chevalier a une réaction conforme à son caractère, mais improbable de la part d'un homme qui reste un condamné en sursis : plutôt que de se faire discret, il choisit d'engager un bras de fer judiciaire avec les autorités conservatrices en retournant ainsi contre son principal accusateur l'accusation d'hérésie. Il publie en effet un commentaire à charge des censures que les théologiens de la Sorbonne ont prononcées à l'encontre des écrits bibliques d'Érasme et d'un autre auteur important du renouveau spirituel français de l'époque (Jacques Lefèvre d'Étaples) ; dans cette publication, Berquin attaque Noël Bédà, celui qui incarne l'autorité doctrinale de la faculté de théologie par ses fonctions de syndic<sup>8</sup>. Cette fois, le roi l'abandonne à son sort ; arrêté pour la troisième fois à l'été 1528, il est condamné à la prison perpétuelle avec interdiction de livres, d'encre et de papier ; la sentence prévoit que ses livres seront brûlés, sa langue percée, son front marqué de la fleur de lys.

### **Derniers jours d'un condamné à mort : du conseil rejeté à la scène de conseil par les voies de la réécriture**

Espérant contourner encore une fois la condamnation, Berquin fait appel devant le roi et le pape ; cette réaction est perçue à l'époque comme un manque de soumission intolérable de la part d'un hérétique, et les juges font savoir à Berquin que s'il ne se rétracte pas, sa peine sera aggravée. Intervient alors une troisième figure emblématique du mouvement humaniste des années 1520-1530, l'intellectuel le plus proche de François I<sup>er</sup>, Guillaume Budé, qui occupe alors une haute fonction dans l'administration de la justice royale, celle de maître des requêtes<sup>9</sup>. Il fait partie des juges appelés à statuer sur le cas de Berquin, avec qui il a un entretien trois jours avant la fin du procès : il tente de le persuader de renoncer à ses « folles erreurs », écrit Érasme<sup>10</sup> – ce qui signifie avant toute chose retirer son appel.

<sup>7</sup> « Ille ut habebat quiddam cum palma commune, aduersus deterrentem tollebat animos. Eam cantionem semel atque iterum occinui, sed surdo, uaticinans illi futurum, quicquid euenit postea. Tametsi tam atrocem exitum non expectabam, magnum tamen omnino malum expectabam. » (*Epistolarum opus, op. cit.*, p. 917 ; *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, p. 278). Le bois du palmier est censé faire contrepoids quand on cherche à le tordre dans un sens, voir l'adage 204 « *palmam ferre* », collecté par Érasme dans *Les Adages*, éd. Jean-Claude Saladin *et alii*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le Miroir des Humanistes », 2011, vol. I.

<sup>8</sup> C'est un véritable conflit de commentaires qui se déroule dans le champ du livre religieux imprimé vers la fin des années 1520, au point de produire l'image d'un empilement de gloses accusatoires. Voir [Berquin,] *Duodecim articuli infidelitatis magistri Natalis Bedae ex libro suarum Annotationum excerpti, reprobantur et confutantur* (« Douze articles de l'infidélité de maître Noël Bédà extraits du livre de ses Annotations, condamnés et réfutés »), s. l., s. d. [Paris, Josse Bade, ca. 1527] ; Bédà, *Annotationum Natalis Bedae Doctoris Theologi Parisiensis, in Jacobum Fabrum Stapulensem libri duo : Et in Desiderium Erasmus Roterodamum liber unus [...]*, s. l., s. d. [Paris, Josse Bade, 1526] ; Noëlle Balley, « *Paraphrastes peruersus deprauator* : les censures de Noël Bédà contre les paraphrases d'Érasme sur les quatre Évangiles », dans Véronique Ferrer et Anne Mantero (dir.), *Les Paraphrases bibliques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2006, p. 93-112.

<sup>9</sup> Sur cette fonction, voir Roger Doucet, *Les Institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard et C<sup>ie</sup>, 1948, t. 1, p. 154-159.

<sup>10</sup> « Celui qui m'a rapporté ces faits n'a pu me donner aucune autre information sûre, si ce n'est que Guillaume Budé – qui faisait partie des juges, je pense – avait, selon lui, discuté en tête à tête avec

Érasme se contente de livrer à son correspondant les bribes de récit qui lui ont été rapportées ; il ne s'étend donc pas sur l'entrevue des deux humanistes. Mais trente ans plus tard, un autre écrivain, s'inspirant du récit d'Érasme, reconstitue la délibération ultime qui scelle le sort de Berquin. Il s'agit d'un éditeur genevois du nom de Jean Crespin, qui est l'auteur du martyrologe protestant le plus célèbre en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle – le plus souvent nommé *Actes des martyrs*. Depuis la première publication en 1554 de ce livre d'histoire du témoignage réformé à travers les persécutions, Crespin ne cesse de rééditer et d'augmenter son ouvrage jusqu'à en faire une somme historique considérable.

L'édition de 1555 contient une première notice consacrée à Berquin, qui dit sobrement :

et par arrest donné contre luy fuct dict, qu'il feroit amende honorable, et puis qu'il seroit confiné en prison perpetuelle, sous toutesfois le bon plaisir du Roy. Auquel arrest le dict de Berquin ne voulut obéir, encores qu'il en fut sollicité et importuné par de grans personages<sup>11</sup>.

Le récit est considérablement augmenté dans la grande édition latine de 1560<sup>12</sup> ; sans doute le latin permettait-il d'intégrer plus facilement les formulations de la lettre d'Érasme. L'auteur en recopie plusieurs passages mot à mot, dont la comparaison avec la palme, en faisant disparaître le nom de l'humaniste de Rotterdam<sup>13</sup>, attribuant ses avertissements aux « amis » de Berquin sans plus de précision. Mais ce manque de respect pour sa source historique lui permet de modifier le récit pour concentrer toute l'intensité dramatique du refus de la prudence dans le dernier dialogue avec Budé. Nous citons la version française du texte publiée par Crespin en 1564 :

M. Guillaume Budé, homme fort renommé, maistre des requestes chez le Roy, estoit l'un de ces Juges deleguez : lequel pour une affection singuliere qu'il portoit à tous hommes de lettres, aimoit Berquin, et estoit marry qu'il n'acceptoit ceste sentence, pour eviter plus grand inconvenient qui luy estoit appresté. Peu devant que plus grieve sentence, assavoir de mort, fut prononcée, il exhorta Berquin de se deporter de ses erreurs : qu'il se gardast à choses meilleures : que de son mouvement propre il ne se procurast la mort, laquelle luy estoit tout apprestée par autre sentence des Juges, s'il n'acceptoit la premiere tant équitable. Berquin fut aucunement esmeu par les obstations et admonitions d'un personnage tel qu'estoit Budé, et luy promit d'acquiescer à ladite premiere sentence. Budé neantmoins ne se pouvoit persuader que Berquin deust faire ce qu'il promettoit : Je cognoy, dit-il, l'esprit de l'homme : son ingenuité, et la confiance qu'il a de sa cause, l'abuseront. Ces choses icy ayant esté faites et dites devant disner, incontinent apres disné Berquin retourna à sa premiere conclusion de poursuyvre sa cause. Quoy

---

Berquin trois jours avant sa condamnation pour que celui-ci se reprenne de ses folles erreurs, comme il disait. – *Haec qui rettulit, praeterea nihil certi potuit adferre, nisi quod aiebat Guilhelmum Budaeum, unum opinor e iudicum numero, triduo priusquam damnaretur, priuatim egisse cum Berquino, ut ab insanis, ut aiebat, erroribus respisceret.* » (*Epistolarum opus, op. cit.*, p. 916 ; *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, p. 275).

<sup>11</sup> S. n. [Jean Crespin], *Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le Nom de nostre Seigneur Jesus Christ [...]*, s. l. [Genève], J. Crespin, 1555, p. 203. Voir Jean-François Gilmont, « Liste abrégée des éditions crispiniennes », dans *Jean Crespin. Un éditeur réformé du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 245-260, n° 55/6 b.

<sup>12</sup> S. n. [Jean Crespin], *Actiones et Monumenta Martyrum qui [...] ueritatem Euangelicam sanguine suo constanter obsignauerunt*, s. l. [Genève], J. Crespin, 1560, n° 60/5 b dans la liste fournie par Gilmont dans Jean Crespin, *loc. cit. Les Acta Martyrum* (trad. Baduel) qui étaient parus en 1556 ne contiennent sur Berquin que la traduction du passage laconique de 1555 cité quelques lignes plus haut.

<sup>13</sup> Toutefois, lorsqu'il transpose cette page en français, Crespin fait précéder sa notice biographique d'un chapeau nommant Érasme parmi les sources utilisées : « Cette histoire de Louys de Berquin, plus amplemment descrite que paravant, nous admoneste et instruit comment nostre Seigneur se sert des grans de ce monde pour faire teste aus supposts de l'Antechrist. Ceux qui estoyent lors en la ville de Paris, presens à la cause, et les Epistres d'Érasme nous ont suffisamment donné attestation du contenu en ce recit » (*Actes des Martyrs [...]*, s. l. [Genève], L'Ancre de Jean Crespin, 1564, p. 112).

voyans les Juges, soudainement luy prononcèrent autre sentence, assavoir d'estre bruslé apres estre estranglé, en la place de Greve<sup>14</sup>.

Tout le discours rapporté de Budé récupère les propos d'Érasme lui-même. En les mettant dans la bouche du juge s'entretenant avec le prévenu, Crespin rapproche les acteurs du drame, condense l'espace-temps de la délibération, et lui donne une couleur affective qui manquait cruellement dans la relation entre Érasme et son traducteur : Érasme détestait en effet se voir impliqué dans des affaires scandaleuses qui menaçaient sa sécurité et son indépendance<sup>15</sup> ; il avait refroidi les ardeurs de Berquin en lui demandant instamment de le laisser en dehors de son combat personnel contre la Sorbonne<sup>16</sup>. Alors qu'il décrit la « démesure » qui a mené son collaborateur à la mort tel un héros de tragédie, Érasme exprime ses regrets sur un ton philosophe qui est loin de la plainte tragique<sup>17</sup>. À l'inverse, dans le récit du martyrologe, l'affection de Budé rencontre l'émotion de Berquin, qui suspend sa résolution pour ne pas blesser son interlocuteur : c'est une péripétie qu'on ne trouve racontée que dans les *Actes des Martyrs*<sup>18</sup>. Dans cette parenthèse, l'amitié humaniste transforme le désir de sacrifice héroïque en désir de survie, comme le fera l'amour dans les tragédies de Corneille. Mais la trêve se referme sur le passage à l'acte, décidé en l'espace de quelques heures, de l'avant à l'après-dîner ; Berquin tente son ultime recours, aimant mieux risquer la mort que se résigner à une vie sordide. Même si sa décision est différée seulement de quelques instants, cette ultime suspension permet à l'historien genevois de nuancer l'image de la « palme » : l'aspirant au martyr n'apparaît plus seulement guidé par un esprit de contradiction ; il se révèle moins obtus, moins centré sur lui-même. En traitant

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>15</sup> Voir Yvonne Charlier, *Érasme et l'amitié d'après sa correspondance*, Paris, Les Belles Lettres, 1977, chap. 5 : « Érasme et la Réforme – pris entre deux feux », p. 273-314, en particulier le bilan de sa rupture avec un autre chevalier réformé, Ulrich von Hutten, p. 286-288. On retiendra la formule d'un ancien camarade humaniste, Ulrich Zazius – lui-même passé en quelques années de l'enthousiasme pour la Réforme à la haine radicale des hérétiques luthériens –, qui résume son mépris pour la modération politique d'Érasme : « Érasme est un homme qui n'est bon qu'en temps de paix, mais non en temps de guerre » (p. 295). Charlier dépeint l'attitude d'Érasme face aux procès de Berquin dans ce même chapitre, p. 309-311.

<sup>16</sup> Voir toujours la Lettre à Utenhove : « [Je lui dis] que, si aucune de ces raisons ne pouvait l'émouvoir, il se contentât de plaider sa cause tout seul, car, si possible, je n'avais pas envie de me mettre à dos une armée de moines, ni la faculté de théologie. [...] J'ajoutais que depuis un certain temps je n'étais pas content de notre amitié, qui m'attirait plus d'ennuis que la haine mortelle de mes nombreux ennemis. – *Quod si nihil horum moueret illius animum, certe suam causam ageret seorsum, me neque cum monachorum agminibus, neque cum Theologica facultate uelle habere dissidium, si modo liceat. [...] Addebam, me iam dudum pigere nostrae amicitiae, quae mihi plus mali conciliasset, quam multorum capitales inimicitiae.* » (*Epistolarum opus, op. cit.*, p. 918-919 ; *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, p. 280 et p. 282).

<sup>17</sup> « Voilà de ton compatriote Berquin le destin fatal, pour lequel je crois qu'il était né. Je ne puis me prononcer sur le fond du procès, dont j'ignore tout. S'il n'a pas mérité le supplice, j'en ai de la peine, s'il l'a mérité, j'en ai double peine. Il vaut mieux en effet mourir innocent que coupable. – *Habes Berquini contrerranei tui fatum, cui mihi natus fuisse uidetur. De causa quoniam mihi prorsus ignota est, non habeo quod pronunciem. Si non commeruit supplicium doleo, si commeruit bis doleo. Satius est enim innocentem mori quam nocentem.* » (*Epistolarum opus, op. cit.*, p. 916-917 ; *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, p. 277). Voir la remarque d'Yvonne Charlier, *Érasme et l'amitié, op. cit.*, p. 311 : « Érasme apprend la nouvelle [de l'exécution] avec une douleur mêlée d'un étrange sentiment de fatalité. »

<sup>18</sup> Est-ce le fruit des témoignages oraux recueillis par Crespin, comme le pense E. V. Telle ? Le critique mentionne en effet la possibilité que Crespin se soit renseigné auprès d'humanistes parisiens acquis à la Réforme et passés à Genève : le fils de Budé, Jean ; ou bien Nicolas Bérault ou son fils François – voir Berquin, *La Complainte de la Paix, op. cit.*, p. 329.

le refus d'obtempérer comme une scène de dialogue, l'historien injecte de la délibération et de l'attachement dans l'acte suicidaire de l'humaniste supplicié.

Mais lorsque l'écrivain téméraire met lui-même en scène son refus de prudence, la dramaturgie de la scène et l'émotion qu'elle dégage se modifient sous l'effet d'une voix d'auteur revendicative.

### **L'affichage du conseil rejeté en tête de publication : une théorie de l'écriture comme passage à l'acte dans l'œuvre d'Étienne Dolet**

#### **Le « propos certain et ferme » des préfaces de Dolet**

Écrivain important de la scène néo-latine des années 1530, orateur autant que poète, Étienne Dolet a eu plusieurs démêlés sérieux avec la justice dans sa jeunesse – dont une affaire de meurtre où il réussit à obtenir des lettres de rémission de François I<sup>er</sup> –, mais c'est en s'installant comme imprimeur à Lyon qu'il se met à produire les publications religieuses qui lui vaudront la peine de mort pour hérésie<sup>19</sup>. Comme Berquin, Dolet est victime de la répétition de ses procès : il fait figure de récidiviste rebelle à la correction que l'Église veut lui administrer.

Le parcours d'engagement de Dolet est rythmé par les lettres-préfaces qu'il place en tête de ses ouvrages<sup>20</sup>. L'éditeur humaniste y revendique le caractère conflictuel de ses publications, et exhibe le caractère obstiné qui lui fait négliger les appels à la prudence ; voici les premiers mots de son adresse au lecteur chrétien, en tête de *L'Exhortation à la lecture des saintes lettres* qui paraît chez Dolet en 1542, un livre ouvertement engagé dans la lutte pour une réforme religieuse, prenant parti pour la diffusion et l'appropriation des textes bibliques en langue vernaculaire qui étaient interdites par la loi :

On ne me sauroit tant dire que je sçay encores myeulx la complaincte d'aulcuns vitieux et abuseurs de peuple estre grande contre moy, de ce que de jour en jour je mects en lumiere plusieurs ouvraiges de la sainte Escripiture composés ou traduits en nostre langue Françoisse<sup>21</sup>.

« On ne me saurait tant dire que je sais encore mieux » : au moyen de cette formule frappante, jouant sur la répétition du verbe « savoir », l'auteur donne à son exorde la vigueur de ce type d'entrée en scène qui, au théâtre, prend la forme d'une réaction à des propos tenus hors-scène ou avant le lever de rideau. La préface ne commence pas sur un simple « je sais bien que » ; entre l'éditeur audacieux et ses calomniateurs, intervient un discours amical intermédiaire, rapportant les critiques qui circulent et encourageant l'humaniste à la modération. Ce dispositif permet à l'auteur de défier encore mieux ses adversaires en montrant qu'il n'a que faire des compromis.

Au-delà du sujet religieux, le défi lancé non seulement aux détracteurs mais aussi aux amis inquiets devient un leitmotiv personnel, une sorte de signature, ou plutôt de titre qui s'affiche en tête des publications de Dolet – comme en témoignent les premiers mots de sa traduction des lettres de Cicéron qui paraît la même année :

<sup>19</sup> Voir *Documents d'archives sur Étienne Dolet*, éd. Claude Longeon, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1977 ; Copley-Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance. Sa vie et sa mort*, trad. C. Stryiński, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Paris, 1886] ; Claude Longeon, *Bibliographie des œuvres d'Étienne Dolet : écrivain, éditeur et imprimeur*, Genève, Droz, 1980 ; et pour une synthèse, l'introduction à Étienne Dolet, *Le Second Enfer*, éd. Longeon, Genève, Droz, coll. « T. L. F. », 1978, p. 9-26.

<sup>20</sup> Voir Étienne Dolet, *Préfaces françaises*, éd. Longeon, Genève, Droz, coll. « T. L. F. », 1979.

<sup>21</sup> « Estienne Dolet au Lecteur Chrestien », [s. d.], préface à *Exhortation à la lecture des saintes lettres*, Lyon, Dolet, 1542, p. 3-4, repris dans *Préfaces françaises*, op. cit., p. 145.

Tant est mon propos certain et ferme (o Lecteur) quand j'entreprends quelcque chose honneste et vertueuse, que pour chose quelconque (soit adverse ou prospere) je ne me destourne facilement (et moins que tout Humain) de ma premiere entreprise<sup>22</sup>.

La « ferme[té] » de l'« entreprise » intellectuelle que rien ni personne ne réussit à faire dévier se fonde sur le caractère personnel de l'entrepreneur – le traducteur, éditeur, passeur de textes humaniste. Cette présentation est influencée par les lieux communs sur la vocation poétique, diffusés par Ovide et Boccace, vocation qui se reconnaît à ce qu'elle résiste aux conseils paternels : « sois raisonnable, apprend un métier qui rapporte plutôt que de faire des vers<sup>23</sup> ». C'est l'apparence d'un homme intimement appelé à l'action « vertueuse » que Dolet endosse dans ces lignes : par sa psychologie et ses valeurs, il se présente comme une force qui va.

### « Lâcher la bride » au seuil de l'*Enfer* : écriture engagée et adresse amicale

L'évocation de cette force s'intègre à une réflexion sur l'engagement que Dolet présente dans une publication très spéciale, l'édition du long poème de critique de la justice que Clément Marot compose à propos de son enfermement à la Conciergerie en 1526, et qu'il intitule *L'Enfer*<sup>24</sup>. La préface de Dolet est adressée à Lyon Jamet, destinataire d'un autre poème célèbre lié à l'emprisonnement de Marot, une épître en vers dans laquelle le poète demande l'aide de son ami pour sortir de prison, reprenant la fable du lion et du rat qui lui permet de jouer sur le prénom de son allocataire<sup>25</sup>. La préface de Dolet vise une nouvelle fois à expliquer qu'il ne s'inquiète pas des risques de poursuites entourant une telle publication ; mais ce discours habituel de sa part évolue vers une définition des limites judiciaires de la poésie satirique :

Tel effort d'esprit doibt estre libre, sans aulcun esgard si<sup>26</sup> gens mal pensants veulent calumnier, ou reprimer ce qui ne leur appartient en rien. Car si ung Autheur a ce tintoin en la teste, que tel ou tel point de son Ouvrage sera interpreté ainsi ou ainsi par les calumniateurs de ce Monde, jamais il ne composera rien qui vaille. Mais (comme j'ay dict cy dessus) moyennant que la Religion ne soit blessée, ny l'honneur du Prince attainct, et que aulcun ne soit gratté (encores,

<sup>22</sup> « Au Lecteur », *Epistres familiaires de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence Latine. Nouvellement traduites de Latin en François par Estienne Dolet natif d'Orleans*, Lyon, Dolet, 1542, f° a2, reprise dans *Préfaces françaises, op. cit.*, p. 111.

<sup>23</sup> Voir Ovide, *Tristes*, IV, 10, v. 19-26 : « Mais moi, dès l'enfance, les cultes célestes me séduisaient / Et la Muse, discrètement, m'attirait à son ouvrage. / Souvent mon père me dit : "pourquoi t'essayer à une activité inutile ? / Le Méonide [Homère] lui-même n'a laissé aucune ressource." / Ému par ces propos, je laissai tout l'Hélicon, / Et je m'essayais à écrire des mots dénués de mesures. / De lui-même un poème se formait selon les rythmes idoines, / Et ce que j'essayais d'écrire était en vers. – At mihi iam puero caelestia sacra placebant / Inque suum furtim Musa trahebat opus. / Saepe pater dixit : "Studium quid inutile temptas ? / Maeonides nullas ipse reliquit opes." / Motus eram dictis totoque Helicone relicto / Scribere temptabam uerba soluta modis. / Sponte sua carmen numeros ueniebat ad aptos, / Et quod temptabam scribere uersus erat. » Sur ce récit et sa diffusion à la Renaissance, voir la belle étude de Karine Descoings, « La postérité d'une élégie à la postérité. Réception et imitation dans la poésie néo-latine de l'élégie IV, 10 des *Tristes* d'Ovide », *Camena*, n° 7, novembre 2009 (*Autoportraits de poètes : les paratopies romaines et leur postérité*), publié en ligne sur le site [sapat.ephe.sorbonne.fr](http://sapat.ephe.sorbonne.fr).

<sup>24</sup> *L'Enfer de Clément Marot de Cahors en Quercy, Valet de chambre du Roy. Item aulcunes Ballades, et Rondeaux appartenants à l'argument [...]*, Lyon, Dolet, 1542. Voir Clément Marot, *Œuvres poétiques complètes*, éd. Gérard Defaux, Paris, Bordas, 1993, t. 2, p. 19-33. Sur le rapport entre ce poème judiciaire et le recueil de plaidoyers poétiques que Dolet composa en 1544 dans sa dernière tentative d'échapper à la peine capitale, voir Frank Lestringant, « D'un Enfer à l'autre : Clément Marot et Étienne Dolet », dans *Études sur Étienne Dolet publiées à la mémoire de Claude Longeon*, éd. G.-A. Pérouse, Genève, Droz, 1993, p. 121-135.

<sup>25</sup> Clément Marot, « Epistre à son amy Lyon », *Œuvres poétiques complètes*, éd. Gérard Defaux, Paris, Bordas, 1990, t. 1, p. 92-94.

<sup>26</sup> « Sans aulcun esgard si... » : sans se soucier du fait que...

qu'il soit roigneux) apertement (comme par nom, ou par surnom), le demeurant est tolérable : et ne fault par apres que lascher la bride à la plume : ou aultrement ne se mesler d'escrivre. Car si tu composes à l'opinion d'aultruy, tu te trouveras froid comme glace : et mieulx vaudroit te reposer<sup>27</sup>.

L'écriture apparaît comme le choix volontaire d'une insouciance face au danger de la répression et au jugement des autres en général, parmi lesquels le destinataire occupe une position problématique. Alors que le poème de prison que Marot adresse à Lyon Jamet tente de tisser un lien d'entraide pour défaire les liens de l'emprisonnement (selon l'image de la prudence nécessaire qui détermine l'alliance entre le lion et le rat de la fable), Dolet, à l'inverse, expose à ce même interlocuteur un principe d'imprudence assumée, dans une démarche intellectuelle *solipsiste* : l'écrivain ne peut avoir qu'un point de vue, le sien ; il se perd s'il prend en compte celui des autres. Au-delà des précautions de base censées assurer que la satire ne franchisse pas les bornes de la légalité (respect de la religion, norme vague – l'innovation religieuse peut-elle être respectueuse de la religion pour les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle ? –, refus des attaques nominales, en particulier contre les gouvernants), toute composition devient un acte de sécession, voire d'oubli du réel – un défi de toute-puissance et un déni de réalité, comme disent les psychologues<sup>28</sup> : elle conduit forcément à se détacher des autres tout en leur étant destinée<sup>29</sup>. L'intériorisation de « l'opinion d'autrui » est comme le nouement des aiguillettes, un sort de stérilité (« tu te trouveras froid comme glace ») auquel il faut résister en s'entraînant à lâcher prise (« lâcher la bride à la plume »). Tout en étant voué au service des autres, l'« effort d'esprit » contourne la délibération avec les autres.

On ignore ce que le destinataire de ce message d'amitié paradoxale a pu en penser. Mais le désarroi provoqué dans les milieux humanistes par le passage à l'acte engagé apparaît avec évidence, lorsque nous disposons des témoignages des deux « parties » concernées : l'écrivain qui rejette les conseils amicaux et l'ami qui voit ses conseils rejetés.

### **Deux perceptions contradictoires des « liens » de la vie littéraire : la rupture secrète de Théodore de Bèze racontée par lui-même et l'humaniste Jacques Peletier**

Le départ en secret du poète Théodore de Bèze pour Genève, à l'automne 1548, entérinant son engagement en faveur de la Réforme, dont il deviendra un porte-parole majeur, est décrit en termes contradictoires par l'auteur lui-même, dans une lettre-préface composée douze ans plus tard en forme de récit de conversion<sup>30</sup>, et par un des amis humanistes dont il s'est éloigné, Jacques Peletier, dans la mise en scène de son

<sup>27</sup> « Estienne Dolet à Lyon Jamet », datée de Lyon, 1<sup>er</sup> janvier 1542, préface à *L'Enfer de Clement Marot de Cahors en Quercy...*, Lyon, Dolet, 1542, p. 3-4. Nous modifions la ponctuation originelle pour une plus grande clarté.

<sup>28</sup> Voir Patrick Ange Raoult, « Clinique et psychopathologie du passage à l'acte », art. cité, p. 11.

<sup>29</sup> Cette distance prise avec les autres peut faire penser au propos de Maurice Blanchot (*La Communauté inavouable*, Paris, Minuit, 1983, p. 44) sur l'« amitié pour l'exigence d'écrire qui exclut toute amitié. » Sauf que Blanchot situe cette exigence d'écrire dans le champ d'une acceptation et d'une contemplation de la mort, tandis que pour Dolet, l'immersion dans l'écriture impose l'oubli du danger mortel.

<sup>30</sup> Théodore de Bèze, « *Theodorus Beza Vezelius Meliori Volmario Rufo, praeceptorum et parentum plurimum observando* », dans *Confessio christianae fidei et eiusdem collatio cum papisticis haeresibus*, Genève, Nicolas Barbier et Thomas Courteau, 1563 [Jean Bonnefoy, 1560], p. 3-31. Préface datée de Genève, le 12 mars 1560 ; version annotée dans *Correspondance de Théodore de Bèze (1559-1561)*, éd. Hippolyte Aubert, Henri Meylan et Alain Dufour, Genève, Droz, 1963, t. 3, lettre n° 156, p. 43-52.



*Dialogue de l'Ortografie* (1555)<sup>31</sup>. La pensée linguistique développée dans ce dernier ouvrage se présente comme un débat mené sur le ton de la plaisanterie au sein d'un groupe d'humanistes réunis dans la librairie-imprimerie de Vascosan, rue Saint-Jacques à Paris, où l'auteur est venu loger à l'hiver 1547 malgré son projet de voyage en Europe, « étant par douce force retenu ès liens de tant de sortes de compagnies d'honneur, de vertu, de familiarité, et de recreation<sup>32</sup> ».

Reflétée par l'écriture du dialogue<sup>33</sup>, l'amitié constitue le mode de transmission du savoir humaniste, ainsi que l'image vivante du type de solidarité que ce savoir doit nourrir. Membre charismatique du groupe, Bèze est un des quatre personnages qui débattent au premier livre ; mais dès l'introduction du second, l'auteur rapporte la surprise amère que lui a causée la nouvelle du départ de son ami :

[Ce] qui m'a fait plus ébahi, a été que lui étant présent, jamais ne nous fit sentir qu'il eut fantaisie de se vouloir distraire<sup>34</sup> : combien que<sup>35</sup> tous les jours nous fissions tant d'honnêtes privautés, en devisant de tous propos qui appartiennent à hommes compagnables<sup>36</sup>.

Le silence de Bèze sur ses intentions introduit déjà une dissonance dans l'échange sincère unissant les humanistes, ces « hommes compagnables », faits pour la compagnie. Mais le ton se fait bien plus acerbe lorsque l'auteur réaffirme sa conception de l'amitié en conclusion de l'ouvrage. Dans la lettre qu'il place à la fin du *Dialogue* à la manière d'une postface, il s'en prend aux « dissimulateurs » qui se barricadent derrière un discours d'« imposture et tromperie » et se méfient indifféremment de leurs amis et de leurs ennemis. À cette attitude mensongère, Peletier oppose son goût pour la transparence, venu de la conviction que « les Lettres et la Philosophie sont forts liens d'amitié<sup>37</sup> ».

Mais, dans l'esprit d'un converti comme Bèze, envahi par le souci du salut de son âme depuis qu'une grave maladie lui a fait l'effet d'un avertissement divin, la « douce force » de la sociabilité littéraire s'est changée en puissance de corruption :

Et comme, en plus de ces obstacles [...], Satan m'avait entouré d'un triple lien – les charmes des plaisirs, qui sont très forts dans cette ville [de Paris], la douceur de cette vile gloire que je m'étais acquise en bonne quantité notamment par la publication de mes *Épigrammes*, [...] et enfin l'espoir qui m'était donné d'atteindre les plus honorables fonctions, auxquelles me conviaient l'appel de certains des grands de la cour en personne, les incitations de mes amis et les encouragements incessants de mon père et de mon oncle –, Dieu Tout-Puissant voulut que, dans mon malheur, moi qui m'étais engagé en toute connaissance de cause sur ce chemin si dangereux, j'échappasse finalement aussi à ces dangers<sup>38</sup>.

<sup>31</sup> Jacques Peletier du Mans, *Dialogue de l'Ortografie e Prononciacion Françoesse, departi an deus Livres*, Lyon, Jean de Tournes, 1555 ; éd. fac-similé, Lambert Porter, Genève, Droz, coll. « T. L. F. », 1966.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 32-34. Trahissant l'audace de l'auteur, nous ne reproduisons pas l'orthographe originale qu'il assume au risque de ne plus être « suivi » par son lecteur (voir *ibid.*, p. 37-38).

<sup>33</sup> Sur ce point, voir Sophie Arnaud, *La Voix de la nature dans l'œuvre de Jacques Peletier du Mans (1517-1582)*, Paris, Honoré Champion, 2005, notamment la section « La pratique de la conversation », p. 525-547.

<sup>34</sup> « De se vouloir distraire » : de vouloir s'éloigner.

<sup>35</sup> « Combien que » : bien que.

<sup>36</sup> *Dialogue de l'Ortografie*, *op. cit.*, p. 70-71. Dans cette page, Peletier semble faire mine d'ignorer la destination de Bèze et la portée idéologique de son choix : selon ses hypothèses, Bèze serait parti visiter Venise ou rejoindre son ancien précepteur en Allemagne.

<sup>37</sup> « A Toumas Corbin Bourdeloes », datée de Lyon, le 14 mai 1555, dans *Dialogue de l'Ortografie*, *op. cit.*, p. 141-144, citation p. 141-142. On peut penser que cette mise au point aux accents satiriques enregistre les conséquences du comportement de Bèze : à la même période, en effet, Peletier efface le nom de Bèze de son livre *L'Arithmetique* (1554), voir Sophie Arnaud, *La Voix de la nature...*, *op. cit.*, p. 531.

<sup>38</sup> « *Quumque mihi praeter illa impedimenta [...], triplicem laqueum Satanus circundedisset, nempe uoluptatum illecebras quae sunt in ea ciuitate maximae : gloriolae dulcedinem, quam ego non paruam, ex*

La métaphore du « triple lien » satanique (*triplex laqueus*) dénonce les centres d'intérêt partagés qui soudent la jeunesse lettrée de Paris – plaisirs de la table ou de l'amour, gloire poétique et ambition sociale. Inversion frappante d'un lieu commun humaniste, le lexique du lien ne désigne plus une relation vivante à entretenir, mais une servitude mortelle à secouer : lorsque l'auteur raconte comment il a « rompu toutes ses entraves (*uincula*) » la nuit de son départ pour Genève<sup>39</sup>, la métaphore des chaînes brisées de l'esclave semble confondre les liens abolis du péché et ceux des amitiés de la vie littéraire parisienne<sup>40</sup>.

Mais comment expliquer que cet homme n'ait pas confié ses scrupules religieux à ses amis ? Peut-être était-il lassé d'entendre des moqueries sur ses choix existentiels :

Cette vile gloire et ces honneurs qu'on m'offrait, ce même père très clément fit en sorte que je les rejette avec ténacité, ce qui suscita non seulement l'étonnement, mais encore les reproches de la plupart de nos amis, qui plaisantaient en l'appelant « le nouveau philosophe<sup>41</sup> ».

Alors que le père, contrairement à sa première réaction, soutient désormais Théodore dans son refus des valeurs mondaines, les amis ne le prennent pas au sérieux. L'échec de cette amitié où les opinions différentes ne parviennent plus à dialoguer laisse le lecteur perplexe : d'où vient l'intolérance, des amis bons vivants qui manquent de gravité, ou du jeune converti qui manque d'humour ? C'est bien sûr la friction de ces deux langages contraires qui use la relation de conseil jusqu'à évider sa dramaturgie : il suffit en effet qu'un des « devisants » dissimule ses opinions cruciales pour réduire le joyeux théâtre du débat humaniste à un jeu d'ombres.

## Conclusion

La tendance à la mise en commun des choix de vie dans la sociabilité littéraire de la Renaissance a été source de tensions pour des individus dont la machine pulsionnelle était activée par un imaginaire héroïque et une forte angoisse du salut. Du simple refus d'appliquer les conseils reçus, au choix de tenir ses résolutions secrètes pour se soustraire au jugement des autres, les trois humanistes évoqués montrent un souci cuisant de se conformer à une vérité transcendante en résistant au contrôle social exercé par les autorités judiciaires, mais aussi par les amis donneurs de conseils. La tribune

---

*meorum praesertim Epigrammatum editione, ipsius quoque M. Antonii Flamini doctissimi poetae, et quidem Itali, iudicio eram consequutus : spem denique maximorum honorum mihi propositam, ad quos ex ipsis aulicis proceribus aliquot me uocabant, incitabant amici, pater et patruus hortari non desinebant : uoluit Deus Opt. Max. ut miser ego, et qui sciens ac prudens in hanc uiam tam periculosam eram ingressus, tandem ex his quoque periculis euaderem » (Bèze, *Confessio christianae fidei*, op. cit., p. 24-25).*

<sup>39</sup> « Alors aussitôt qu'il me fut possible de quitter le lit, ayant rompu tous mes liens et fait mes paquets, je quitte une fois pour toutes mes amis pour suivre le Christ, et avec mon épouse je me retire à Genève en exil volontaire. – *Simulatque igitur licuit lectum relinquere, abruptis omnibus uinculis, sarcinullis compositis, patriam, parentes, amicos semel desero, ut Christum sequar, meque una cum mea coniuge Geneuam in exilium uoluntarium recipio » (ibid., p. 28).*

<sup>40</sup> L'idée que les mauvais conseils des amis sont un artifice satanique pour mener le sujet à sa perte est introduite dans une scène fondatrice de la première partie du récit : enfant, Théodore de Bèze est élevé à Paris aux côtés d'un cousin tourmenté comme lui par une maladie chronique ; alors que les deux écoliers traversent le Pont aux Meuniers suivis de leur précepteur pour aller de l'Université au Louvre suivant leur trajet matinal habituel, le cousin tente d'entraîner le jeune Bèze à se jeter avec lui dans la Seine pour mettre un terme à leurs souffrances. Mais heureusement, le pédagogue intervient à temps pour les retenir, ce que l'auteur évoque comme une intervention divine (*ibid.*, p. 10).

<sup>41</sup> « *Gloriolam autem illam et propositos honores ut pertinaciter reicerem idem clementissimus pater effecit, amicis non modo mirantibus, sed etiam reprehendentibus plerisque, et nouum philosophum per iocum appellantis » (ibid., p. 26).*

principale où se met en scène leur résistance n'est pas la scène théâtrale, mais le seuil du livre imprimé ; l'écriture y reconstitue les éléments d'une dramaturgie de la « réforme » du lien amical, qui traduit les trajectoires d'engagement de l'époque : l'auteur s'arrache à l'influence des amis proches pour s'attacher à un collectif aux contours variables, représenté par la figure du lecteur anonyme – peuple français, adeptes de la « vraie » religion, ou encore chrétienté universelle. Mais cette scène de libération produit un effet équivoque par la violence qui la traverse : violence émotive de la séparation amicale, violence physique du supplice qui sanctionne l'engagement. On peut toujours exalter ces passages à l'acte à la manière dont Char exalte l'héroïsme des ruptures de Rimbaud, tranchantes comme une « guillotine » et « réfractaires à l'amitié, à la malveillance, à la sottise des poètes de Paris<sup>42</sup> ». Nous préférierions finir sur une réponse de Normand, ou de paysan ardennais : « il y en a pour qui le courage, c'est de partir, et d'autres pour qui le courage, c'est de rester ».

---

<sup>42</sup> René Char, « Tu as bien fait de partir, Arthur Rimbaud ! », *Fureur et mystère* (1962), repris dans Char, *Dans l'atelier du poète*, éd. Marie-Claude Char, Gallimard, coll. « Quarto », 1996, p. 533 : « Tu as bien fait de partir, Arthur Rimbaud ! Tes dix-huit ans réfractaires à l'amitié, à la malveillance, à la sottise des poètes de Paris ainsi qu'au ronronnement d'abeille stérile de ta famille ardennaise un peu folle, tu as bien fait de les éparpiller aux vents du large, de les jeter sous le couteau de leur précoce guillotine. Tu as eu raison d'abandonner le boulevard des paresseux, les estaminets des pisse-lyres, pour l'enfer des bêtes, pour le commerce des rusés et le bonjour des simples. Cet élan absurde du corps et de l'âme, ce boulet de canon qui atteint sa cible en la faisant éclater, oui, c'est bien là la vie d'un homme ! »